

Amundi Euro Inflation Expectations 2-10Y UCITS ETF Acc

OBLIGATAIRE ■

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/05/2026

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **119,66 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **29/05/2026**
Actif géré : **338,99 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU1390062245**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence :
**100% MARKIT IBOXX EUR BREAK EVEN EURO-
INFLATION FRANCE & GERMANY**
Date de la première VL : **13/04/2016**
VL de lancement : **100,00 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Amundi EUR 2-10Y Inflation Expectations UCITS ETF - Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Markit iBoxx EUR Breakeven Euro-Inflation France & Germany Index Nominal TRI.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

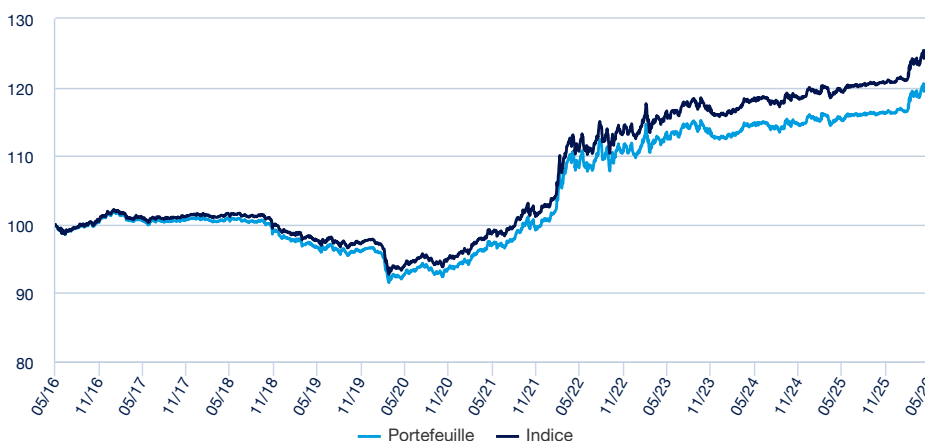
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	2,37%	2,32%	3,19%
Volatilité de l'indice	2,37%	2,32%	3,19%
Tracking Error ex-post	0,01%	0,01%	0,08%
Ratio de sharpe	0,67	-0,44	0,32

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le 31/12/2025	1 mois 30/04/2026	3 mois 27/02/2026	1 an 30/05/2025	3 ans 31/05/2023	5 ans 31/05/2021	10 ans 31/05/2016
Portefeuille	2,59%	-0,66%	2,33%	3,56%	5,90%	22,75%	19,33%
Indice	2,78%	-0,62%	2,45%	4,02%	7,29%	25,50%	24,16%
Ecart	-0,19%	-0,04%	-0,12%	-0,46%	-1,38%	-2,74%	-4,84%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	1,24%	2,00%	1,08%	10,69%	7,28%	-2,86%	-1,60%	-2,77%	-0,37%	-
Indice	1,69%	2,44%	1,58%	11,14%	7,72%	-2,52%	-1,25%	-2,43%	-0,03%	-
Ecart	-0,45%	-0,45%	-0,50%	-0,45%	-0,44%	-0,35%	-0,35%	-0,34%	-0,34%	-

* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

OBLIGATAIRE ■

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice est conçu de manière à fournir une exposition aux points morts d'inflation en prenant des positions longues sur les obligations indexées sur l'inflation émises par la France et l'Allemagne et courtes sur les obligations souveraines françaises et allemandes d'échéances similaires.

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
OAT IE 0.1% 03/29 OATE	0,96%
DBR IE 0.5% 4/30 DBRI	0,94%
OAT IE 3.15% 07/32 OATE	0,90%
OAT IE 0.7% 7/30 OATE	0,73%
OAT IE 0.1% 07/31 OATE	0,53%
OAT IE 0.6% 07/34 OATE	0,43%
DBR IE 0.1% 04/33 DBRI	0,41%
OAT 3.8% 06/37 OAT	-0,03%
DBR 4.75% 07/34	-0,11%
OAT 1.5% 5/31	-0,14%
Total	4,63%

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**
Exposition : **Zone Euro**

Nombre de valeurs : **22**

Répartition de l'indice (Source : Amundi)

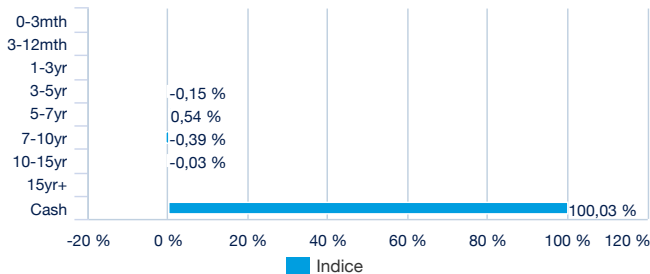
Cinq principales valeurs (Patte Longue)

	% d'actifs (indice)
OAT IE 0.1% 03/29 OATE	0,96%
DBR IE 0.5% 4/30 DBRI	0,94%
OAT IE 3.15% 07/32 OATE	0,90%
OAT IE 0.7% 7/30 OATE	0,73%
OAT IE 0.1% 07/31 OATE	0,53%

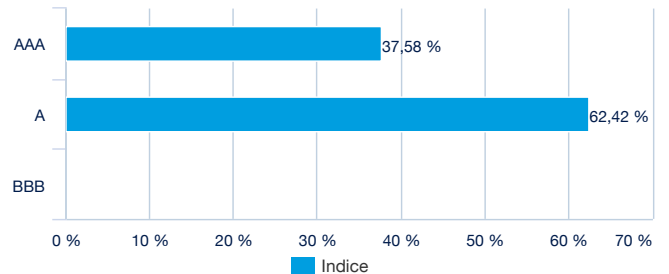
Cinq principales valeurs (Patte Courte)

	% d'actifs (indice)
OAT 2.5% 5/30	0,31%
DBR 2.2% 02/34	0,31%
OAT 1.5% 5/31	0,14%
DBR 4.75% 07/34	0,11%
OAT 3.8% 06/37 OAT	0,03%

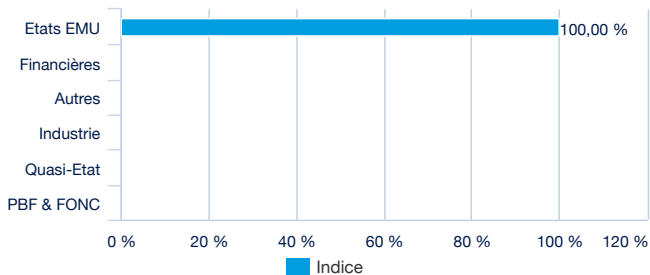
Par maturité ETF (Patte Longue)



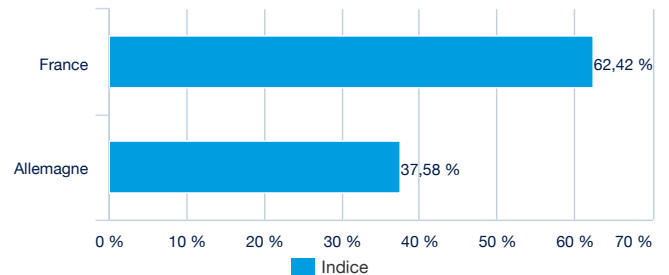
Par notation (Patte longue)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	DELOITTE AUDIT
Date de création de la classe	13/04/2016
Date de la première VL	13/04/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1390062245
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,25%
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Six Swiss Exchange	EUR	INFL SW	INFLAIV	INFL.S	INFLINAV=SOLA
Deutsche Boerse (Xetra)	EUR	EUIN GY	INFLAIV	EUING.DE	INFLINAV=SOLA
Euronext Paris	EUR	INFL FP	INFLAIV	INFL.PA	INFLINAV=SOLA
LSE	GBP	INFL LN	INFLGBIV	INFL.L	INFLGBXINAV=SOLA
Euronext Milan	EUR	INFL IM	INFLAIV	INFL.MI	INFLINAV=SOLA

Contact**Contact ETF vente**

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
Royaume-Uni (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Courtiers

SG CIB	+33 (0)1 42 13 38 63
BNP Paribas	+44 (0) 207 595 1844

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info-etf@amundi.com

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

OBLIGATAIRE ■

Fournisseurs d'indices

Le Compartiment n'est ni commandité, ni approuvé, ni vendu, ni recommandé par Standard & Poor's ou ses filiales (« S&P »). S&P ne fait aucune déclaration et ne fournit aucune condition ou garantie, explicite ou implicite, aux actionnaires des Compartiments ou à tout membre du public concernant les opportunités d'investissement en valeurs mobilières en général ou dans un compartiment particulier, ou concernant les capacités de l'indice à suivre le rendement de certains marchés financiers et/ou de sections de ceux-ci et/ou de groupes ou catégories d'actifs. Le seul lien entre S&P et Amundi Asset Management consiste en l'octroi de licences sur certaines marques et appellations commerciales ainsi que sur l'indice qui est compilé, composé et calculé par S&P, sans égard pour Amundi Asset Management ou pour le Compartiment. S&P n'est nullement tenu de prendre en considération les besoins de Amundi Asset Management ou des actionnaires du Compartiment lorsqu'il compile, compose ou calcule l'Indice. S&P n'est pas responsable et n'a pas été partie à la définition des prix et des montants du Compartiment ou au calendrier d'émission ou de vente des Compartiments ou à la définition ou au calcul de l'équation de conversion des actions des Compartiments en actifs liquides. S&P n'a aucune obligation ou responsabilité en termes d'administration ou de commercialisation du Compartiment. S&P ne garantit pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de l'indice ou de toute donnée incorporée dans celui-ci et ne pourra être tenu pour responsable de toute erreur, omission ou interruption affectant cet indice. S&P s'abstient de toute déclaration ou ne donne aucune condition ou garantie, explicite ou implicite, quant aux résultats que Amundi Asset Management, les actionnaires du Compartiment ou toute autre personne ou entité retireront de l'utilisation de l'indice et des données incorporées dans celui-ci. S&P s'abstient de toute déclaration ou ne donnent aucune condition ou garantie, explicite ou implicite, et décline expressément toute garantie, quant à la qualité marchande ou l'adéquation à un usage donné ou une finalité particulière ainsi que tout autre garantie ou condition, explicite ou implicite, concernant l'indice et les données incorporées dans celui-ci. Sans préjudice de ce qui précède, S&P ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice du fait de dommages et intérêts spéciaux, indirects ou pour préjudice moral, ou de dommages et intérêts indirects (y compris pour un manque à gagner) résultant de l'utilisation de l'indice ou de toute autre donnée incorporée dans celui-ci, même s'il a été avisé de la possibilité de tels dommages.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Amundi Euro Inflation Expectations 2-10Y est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).

Le produit est un compartiment de Amundi Euro Inflation Expectations 2-10Y qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vu de sa commercialisation sur le territoire français.

Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DIC).

Le DIC en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundiETF.com

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.

Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit. Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera une quelconque responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETE PREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.